

,REUNION GENERALE D'INFORMATION DE RENTREE

Ecole maternelle d'application Sophie Condorcet, Valence

MARDI 09 /09/2025

Bienvenue à tous et plus particulièrement aux nouveaux parents de l'école.

1- Présentation des personnels de l'école :

Enseignant.e.s dans les classes et effectifs à la rentrée :

- En PS, 18 élèves, Fabien Dejoux et Charlotte Petit (les lundis, et un mardi sur 3).
- En MS, 24 élèves, Julie Tognazzoni est en classe tous les jours.
- En GS, 21 élèves, Coline Mourier les lundis et mardis, Elodie Meynier (jeudis, et vendredis).

L'école maternelle bénéficie pour fonctionner d'ATSEMs, personnels des collectivités locales qui sont indispensables compte tenu de l'âge et des besoins de nos élèves.

Chez nous, 2 ATSEM titulaires pour 3 classes : Nelsie Lalovic (MS GS) et Valérie Vincent (PS).

Cette année encore, une ATSEM en formation en alternance va rester avec nous sur les temps scolaires : Rania Sama, qui nous permet d'avoir une ATSEM par classe. Rania sera donc encore en GS pour cette année. C'est très confortable.

Une ATSEM remplaçante pour la ville de Valence reste sur l'école quand il n'y a pas de besoins en remplacements (donc rarement) : Nathalie.

Les fonctions des ATSEMS les placent sur deux types d'aide : aide pédagogique dans les classes, et aide à l'hygiène et aux soins des enfants.

Pour accompagner deux élèves en situation de handicap, deux AESH seront présentes sur l'école cette année : Haibati Ahamadi en MS, et Emmanuelle Vézole en GS.

A la direction de l'école maternelle : Isabelle Geourjon

A la direction de l'école élémentaire : Amandine Pascual. Nous travaillons main dans la main pour la continuité des enseignements.

A la direction du service périscolaire : Romain Faure : 07 61 08 96 19

En charge du suivi des inscriptions cantine et garderie en maternelle : Léa Salinthonne est présente les matins à l'accueil dans la cour pour la relation aux parents.

Les personnels périscolaire en maternelle (pour la cantine et pour les garderies) sont :

- Cassandra Spel, référente périscolaire maternelle et élémentaire, (présente un matin par semaine en maternelle)
- Léa Salinthonne, référente maternelle, (présente matin, midi, soir)

- Ouardia Ettalbi (présente matin, midi, soir)
- Patricia Bero (présente matin, midi, soir)

Une personne essentielle puisqu'à l'entretien : Virginie Darras, est présente dans l'école dès 6h le matin pour nous préparer les locaux de la maternelle jusqu'à 10h, avant d'attaquer la préparation des repas de la cantine dont elle a la charge jusqu'à 15h.

D'autres personnels de l'éducation nationale peuvent intervenir dans les classes ou à la demande des parents avec un ou plusieurs élèves, sur des aides ponctuelles selon les besoins, ce sont les personnels du réseau d'aide spécialisée (RASED) avec :

- des maître.sse.s spécialisé.e.s (non présent.e.s chez nous),
- une psychologue scolaire : Sylvie Despesse, permanence téléphonique les jeudis de 14 à 16h : 04 75 55 91 81.
- une enseignante pour les élèves primo arrivant sur Valence qui travaille en priorité avec les élèves qui arrivent à l'école élémentaire.

Nous essayons de recruter un.e volontaire en **service civique**. Les précédentes que nous avons eues ont fait la preuve de leur efficacité au service de l'école... Nous avons un candidat qui a un BTS en gestion et protection de la nature. Nous attendons de savoir s'il pourra être recruté, sachant que le nombre de service civiques accordés à l'éducation nationale a beaucoup diminué cette année.

2- Présentation de l'école d'application :

L'école maternelle Condorcet est une école d'application, ce qui signifie qu'y sont nommés des professeurs des écoles (PE) qui ont un diplôme de formateurs de formateurs («CAFIPEMF»). Le maître de PS (petite section) : Fabien Dejoux, la maîtresse de GS (grande section) : Elodie Meynier, ainsi que la directrice : Isabelle Geourjon sont « Maîtres.ses-formateur.trice.s » et donc formateur.trice.s des professeur.e.s des écoles étudiant.e.s, stagiaires et débutant.e.s.

Ces 3 PE maîtres formateurs (PEMF) ont quatre types de missions :

- Nous formons des étudiant.e.s et stagiaires qui viennent dans nos classes en observation et pratique accompagnée,
- Nous formons des étudiant.e.s en master éducation à l'INSPE, (ex ESPE et école normale), dans les locaux de l'INSPE, avenue de l'école normale,
- Nous formons des étudiant.e.s et stagiaires dont nous sommes tuteur.trice.s sur le terrain (nous les voyons régulièrement sur les lieux de leur stage en responsabilité : dans les classes ou il.elle.s exercent à mi-temps ou à temps complet),
- Nous participons à des groupes de formateur.trice.s départementaux qui conçoivent des formations destinées aux enseignant.e.s du département, que nous animons ensuite les soirs et les mercredis (formation continue de tous les enseignant.e.s)

- Nous concevons et animons des actions de formation continue pour les professeur.e.s des écoles du département.

Les stagiaires qui sont sous notre responsabilité :

- Certain.e.s sont encore en formation à l'INSPE en master 2 : à mi-temps en cours, et à mi-temps en stage de formation en alternance, dans une classe. Ils ont donc déjà une demi-classe en charge, en responsabilité.
- D'autres, qui ont déjà un master métier de l'enseignement, sont stagiaires à temps complet nommés dans une classe.

Pour effectuer leurs missions de formation, les maître.esse.s formateur.trice.s ont une décharge de service, ce qui explique le fonctionnement de l'école :

- Deux enseignant.e.s par classe de maître.sse formateur.trice : Fabien Dejoux et Elodie Meynier ont une décharge de service de classe d'un tiers, soit de 8h de classe par semaine. Elodie Meynier travaille de plus à temps partiel actuellement (80%), ce qui explique qu'elle est à l'école deux jours par semaine.
- Décharge complète de service de classe pour la directrice : elle se partage entre la direction de l'école et la formation des enseignant.e.s et des directeur.trice.s d'écoles.

Les journées où les enseignant.e.s formateur.trice.s ne sont pas dans leur classe ou à l'école sont donc consacrées :

- aux visites de formation que nous devons faire aux stagiaires pour les aider dans leur classe,
- à la formation pour adultes que nous leur proposons à l'INSPE ou dans les écoles,
- aux animations pédagogiques et à la formation des professeur.e.s des écoles du département que nous animons pour leur formation continue,
- à une participation à des groupes départementaux destinés à concevoir des formations,
- à des jurys d'examens.

De plus, au cours de l'année, des stagiaires ou étudiant.e.s viennent ponctuellement dans nos classes, en observation ou pour prendre en responsabilité des séances d'apprentissages en « pratique accompagnée ». Ces séances sont préparées ensemble puis analysées avec eux.

3- Le dispositif EMILE : 50% des apprentissages en anglais

Dans notre école, les élèves de moyenne et grande section bénéficient d'un enseignement bilingue : 50% des apprentissages se font en anglais. Cela a commencé le jour de la rentrée dans plusieurs disciplines.

Les élèves de petite section vont eux aussi bénéficier d'un apprentissage progressif en anglais dans l'année qui va les préparer à l'immersion de l'an prochain, en commençant par 10 à 15 mn en anglais par jour dès que possible, pour finir en fin d'année avec une demi-heure minimum en anglais.

Cette année encore comme l'an dernier, pas d'assistante d'anglais pour épauler nos enseignant.e.s. Nous regrettons ce moyen de faire entendre de l'anglais natif à nos élèves ainsi que de leur permettre de partager avec un anglophone une culture différente. Nous pourrions cependant bénéficier d'une stagiaire en master 2 de Nice qui fait sa formation en alternance et doit passer le concours en fin d'année. D'origine Australienne, Olympia permettra à nos élèves d'entendre de l'anglais natif.

4- Le périscolaire :

La surveillance de la cantine et des garderies sont assurées par des personnels municipaux parmi lesquels nos ATSEMS qui peuvent ainsi assurer la continuité scolaire / périscolaire sur le temps de midi puisqu'elles sont toutes les deux à la cantine et à la sieste des petits et moyens. Pour toute question, le directeur du périscolaire, Romain Faure (07 61 08 96 16) peut être joint par mail : romain.faure@mairie-valence.fr .

Délais d'inscriptions ou modifications **cantine et garderie** :

- par mail 7 jours,
- par le [portail famille \(site internet de la ville\)](#) 3 jours.

Pensez à bien vous assurer que votre enfant est inscrit aux jours que vous avez définis.

5- Présentation de la charte de la laïcité et sécurité à l'école :

La charte de la laïcité énonce les principes fondateurs que l'école de la république doit transmettre et faire partager aux élèves car c'est à l'école qu'ils apprennent d'abord à faire société autour des valeurs et des principes républicains.

Elle est transmise à la rentrée et tous les parents doivent en prendre connaissance. C'est un écrit diffusé dans toutes les écoles publiques : elle est l'objet d'un travail avec les élèves tout au long de l'année dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, le plus souvent de façon indirecte en maternelle. Les valeurs qu'elle énonce pilotent l'enseignement et le comportement de tous les acteurs de l'éducation à l'école. L'école républicaine est le creuset de notre vivre ensemble. La mission de ses personnels envers leurs élèves est donc inséparablement pédagogique et civique.

C'est aussi au nom des principes énoncés dans cette charte qu'à l'heure où la sécurité dans les lieux publics fait l'objet d'une attention particulière avec des règles strictes, **chaque personne qui entre dans l'école doit se sentir responsable**. C'est dans un esprit collaboratif que l'espace scolaire doit évoluer sous la veille bienveillante des enseignante.s, des personnels municipaux et des parents. **En ce sens, veillez à ce que les portes de l'école soient toujours fermées, et notamment quand vous sortez seul.e.s de l'école !**

Enfin et toujours dans un souci d'esprit civique, et de protection de tous, nous demandons à tous les parents de veiller à informer l'école le plus rapidement possible si un enfant ou un membre de sa famille est atteint d'une maladie contagieuse ...

6- Politique générale de l'école

Des valeurs communes à tous les acteur.trice.s de l'école (parents, enseignant.e.s, animatrices périscolaires...) président à tous les choix que nous opérons :

Justice, équité, bienveillance, exigence, confiance, coopération, coéducation, autonomie, liberté, respect.

Nos objectifs pour les élèves :

- Apprendre : les contenus d'apprentissages présentés dans **les programmes** qui vous seront présentés dans notre carnet de suivi des apprentissages (numérique) en fin d'année en PS, et en milieu et fin d'année en MS et GS.
- Apprendre à apprendre : comprendre qu'on apprend et comment on apprend, pour acquérir une autonomie intellectuelle, un esprit critique et une estime de soi nécessaires pour prendre le risque d'apprendre... et de s'adapter ! Car les contenus d'apprentissages appris aujourd'hui ne seront pas tous ceux dont nos élèves auront besoin quand ils seront adultes !
- Aimer apprendre : dédramatiser l'erreur nécessaire dans l'acte d'apprendre, et prendre l'habitude de dépasser la frustration de ne pas savoir, avant de savoir. Comprendre que construire des connaissances c'est conquérir des pouvoirs sur le monde et que cela peut se faire en jouant (des situations d'apprentissages avec des habillages ludiques, beaucoup de manipulations avec des challenges, des problèmes à résoudre, des jeux à règles...)

L'épanouissement de l'enfant, l'augmentation de la confiance en soi, l'augmentation consciente des savoirs acquis, de l'autonomie intellectuelle (on apprend pour soi), la construction d'un esprit critique et d'une image positive de l'école doivent pour nous être les conséquences des apprentissages quotidiens de l'école.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons choisi de donner du sens aux apprentissages par une **pédagogie de projets** qui permet une entrée dans les apprentissages par l'usage : on construit des connaissances dans plusieurs disciplines, pour les utiliser parce qu'on en a besoin pour

réaliser un projet... Nécessité pour cela de transparence, d'explicitations, de lever des implicites, pour aller vers la prise de conscience des apprentissages par les élèves. Car on n'utilise que ce que l'on sait posséder (comme pour les dossiers dans son ordinateur, ou pour les outils sur son établi...).

Pour mesurer les apprentissages, l'évaluation doit être positive : l'acquisition des compétences définies par les programmes est répartie sur tout le cycle 1. Les différences d'âge dans la même classe comme les différences de rythmes, ou les priorités (enfants d'abord moteurs, intellectuels...) sont telles, que l'on ne peut pas évaluer en « acquis ou pas acquis » en PS et MS. Cela reviendrait à signifier des échecs qui n'en sont pas.

Les compétences mentionnées dans les programmes sont exigibles en fin de GS, donc avant, on ne mesure que ce qui est acquis, on relève et valorise les progrès, on mesure l'écart entre ce que l'on savait avant et ce que l'on sait maintenant : ce qui nous fait grandir.

Pour cela, notre outil numérique : **le carnet de suivi des apprentissages** permet aux élèves de (re)voir (photos) et d'écouter (prises de sons et vidéos) régulièrement les conquêtes qu'ils réalisent dans la classe.

7- Deuxième accueil pour les dormeurs de l'après-midi :

Double horaire d'accueil les après-midis pour les petits et les moyens (si besoin) qui sortent de l'école pour le repas de midi :

- à 13h35 pour les non dormeurs,
- à 14h45 pour les dormeurs.

Les enfants qui mangent chez eux et qui ont besoin de dormir peuvent le faire à la maison, dès la fin de leur repas (plutôt que d'attendre de venir à l'école pour se coucher à 13h35...).

Chaque jour, à 14h45, nous ouvrons donc la porte de l'école, avenue Victor Hugo, pour accueillir les enfants qui ont fait la sieste à la maison. Ils retrouvent ainsi ceux qui ont dormi à l'école après la cantine, pour les apprentissages de l'après-midi. Pour que cette organisation fonctionne il est impératif de respecter scrupuleusement ces horaires et de connaître par avance les noms des élèves concernés (au moins le matin). Vous devez donc signaler à l'enseignant l'horaire choisi pour le retour de votre enfant, il peut être irrégulier (un jour sur deux, occasionnel...). Nous vous demandons simplement, parce-que l'instruction est obligatoire à 3 ans, pour profiter de ce dispositif, de remplir la demande d'aménagement du temps de l'enfant qui vous a été communiquée le jour de la rentrée en PS, ou après à votre demande en MS (voire GS). Elle sera signée par l'IEN (notre inspecteur). Il sera ensuite nécessaire de revoir cette organisation lorsqu'il y aura des changements pour votre enfant, bien en informer les enseignant.e.s pour adapter cette organisation aux plus près des besoins de votre enfant, dès qu'ils vont évoluer.

8- Santé à l'école :

En cas de traitement médical régulier, un PAI (projet d'accueil individualisé) doit être rempli par les parents et le médecin traitant, puis validé par la médecine scolaire. Il doit être refait chaque année.

Il en va de même lorsqu'un élève quitte l'école durant les heures de classe pour suivre régulièrement une rééducation à l'extérieur (ex : orthophoniste). Une demande doit être obligatoirement faite à la directrice (formulaire à remplir, signé par les parents et le rééducateur).

Si des élèves sont absents, les parents doivent prévenir l'école en faisant passer à l'enseignant.e un mot écrit, ou en envoyant un mël. L'obligation d'instruction à l'âge de 3 ans en France est assortie, pour les enfants inscrits à l'école, d'un engagement à l'assiduité et donc à la fréquentation régulière de l'école. Les directeur.trice.s sont tenu.e.s de faire un signalement à leur hiérarchie à partir de 4 demi-journées d'absence par mois, non justifiées. Si des retards réguliers non justifiés sont constatés en maternelle, les parents seront invités à se justifier lors d'une réunion d'équipe éducative organisée spécialement pour traiter ce problème.

9- Abonnements :

Nous pouvons avoir par *l'école des loisirs*, édition de qualité, partenaire de l'école, avec laquelle nous travaillons beaucoup, des tarifs d'abonnements très intéressants pour les enfants.

Vous avez eu cette semaine les documents qui vous permettent d'en prendre un si vous le souhaitez. A transmettre rapidement pour que les premiers livres puissent être distribués dès qu'ils vont paraître.

Vous pouvez aussi trouver à l'entrée de l'école des prospectus pour les éditions Milan et Bayard qui nous proposent aussi des abonnements de bonne qualité à des tarifs préférentiels.

10- Informations et recommandations aux parents :

Aux heures d'entrées : 8h20 et 13h35, l'accueil dure 10 mn. Il est impératif d'être ponctuels pour ne pas amputer les temps d'apprentissages des enfants, et permettre à votre enfant de s'acclimater tranquillement : à la fin de l'accueil on ferme les portes.

Il en va de même pour les heures de sorties (11h45 et 16h 30) : pour éviter de mettre les enseignant.e.s dans une situation impossible (ils ne sont plus responsables des enfants en dehors des horaires scolaires), pensez à inscrire vos enfants au périscolaire pour les cas d'urgence et à vérifier les inscriptions faites sur le site ou auprès des animatrices périscolaire présentes les matins à l'accueil dans la cour...

Idem pour ceux qui restent à la garderie : ne pas être là à 18h30 met les personnels municipaux dans une situation très délicate.

Faire passer les enfants aux toilettes :

- systématiquement à la maison avant chaque entrée dans la classe pour les MS GS,
- à l'entrée dans l'école pour les PS.

Matériel nécessaire : voir avec chaque enseignant si autres besoins que ceux demandés dans le mot de rentrée.

Les fiches de renseignements préremplies doivent impérativement être rendues aux enseignant.e.s après vérification de toutes les informations, et réactualisées à la demande à chaque changement (coordonnées, personnes susceptibles de récupérer les enfants...)

La fiche autorisation audio et image est aussi à rendre rapidement pour permettre aux enseignant.e.s de faire des photos et vidéos du travail de votre enfant, d'enregistrer sa voix pendant les temps d'apprentissages, afin de leur permettre de mesurer leurs progrès et d'illustrer les moments de réflexion autour des apprentissages.

Marquez les vêtements des enfants.

Préférez les chaussures faciles à enfiler.

Surveillez régulièrement les têtes. Nous avons régulièrement des poux dans l'école (comme dans toutes les maternelles) !

« **Laisse pas ton corps au vestiaire !** » : il y a deux ans, dans le cadre de notre travail autour de l'équité filles garçons, nous avons participé à la réalisation d'un film documentaire qui traite de cette thématique dans l'éducation et notamment dans le cadre de l'enseignement de l'EPS. Il doit maintenant pour être finalisé, être montré aux parents qui doivent donner leur avis, conformément à ce qui leur avait été promis lors de la réunion d'information pour expliquer le projet, proposée à l'école par la réalisatrice : Françoise Davisse. Le LUX semblait intéressé pour diffuser ce film et nous proposer le prêt d'une salle de projection pour passer le film aux parents à condition que nous participions à un débat ultérieur organisé sur le thème de l'équité, à la suite du passage du film proposé au public dans leur salle. Etant bien sûr d'accords sur le principe nous attendons une réponse du directeur ...

11- Association de parents et coopérative scolaire :

L'école n'a pas d'autonomie financière. Nous avons choisi de gérer l'argent de notre école avec une coopérative qui dépend de notre association de parents, loi 1901 : CSEMAP (coopérative scolaire de l'école maternelle d'application).

Le bureau de l'association est élu chaque année, **lors de l'assemblée générale qui aura lieu cette année jeudi 2 octobre à 18h.**

L'élection du nouveau bureau sera réalisée au cours de cette AG à laquelle vous êtes tous et toutes convié.e.s puisqu'elle réunira tous les parents intéressés pour s'impliquer dans l'association, quel que soit leur possibilité d'implication.

L'association, présentée par Nathalie Tricard de Roubin, sa trésorière, organise des moments de convivialité, permet aux parents de commander des photos, des chocolats, organise des festivités (repas partagés...), organise des moments de travail collectif pour améliorer les conditions de travail des élèves (fabrication de kaplas géants, fabrication de cuisines à tambouille...), cogère la fête de l'école et la nuit des contes par exemple. Toutes les propositions sont à débattre...

Dates des repas partagés programmés, pour vos agendas : vendredi 17 octobre, mardi 16 décembre (après la chorale), vendredi 6 février, vendredi 3 avril, vendredi 26 juin.

Prévoyez aussi de réserver votre nuit du mardi 19 au mercredi 20 mai : ce sera la nuit des contes 2026 (histoires à écouter, puis on dort à l'école).

Notre fête commune à la maternelle et l'élémentaire est aussi prévue le vendredi 5 juin.

Toutes les dates des sorties et festivités sont désormais consultables sur le site de notre école, article [« à vos agendas »](#).

12- Elections des délégué.e.s des parents au conseil d'école :

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école (vote du règlement intérieur, adoption du projet d'école, organisation de la semaine scolaire...) et réfléchit et donne son avis sur toutes les activités et projets de l'école.

Composition le conseil d'école est composé de membres de droit :

- De la directrice de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maître.sse.s affecté.e. dans l'école,
- du maire ou d'un.e de ses représentant.e.s et d'un.e conseiller.e municipal.e chargé.e des affaires scolaires,
- des représentant.e.s élu.e.s des parents d'élèves (autant de titulaires que l'école comporte de classes et autant de suppléant.e.s possibles),
- du ou de la délégué.e départementale.e de l'éducation nationale chargé.e de visiter les écoles.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment :

- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).
- du ou de la président.e de l'association des parents d'élèves
- des personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Chaque parent est électeur.trice. et éligible.

Une liste des électeur.trice.s doit être arrêtée 20 jours avant la date des **élections qui ont lieu cette année le 10 octobre**, soit le 21 septembre cette année. La liste des candidat.es (2 par classe, un.e titulaire et un.e suppléant.e doit parvenir à la directrice au moins 10 jours avant la date du scrutin : 1^{er} octobre cette année.

Je réunirai les parents de l'an dernier et candidat.e.s éventuel.le.s de cette année dès que possible (en fonction de leur disponibilité) pour établir un comité électoral. Les délégué.e.s sont automatiquement membres de l'association des parents qui les présente parmi ses membres.

Pour expliquer les fonctions et responsabilités des délégué.e.s, un parent élu l'an passé et toujours présent en maternelle peut vous expliquer le rôle des parents élus : principalement, participation aux trois conseils d'école ...

13- Réunion dans chaque classe pour parler des apprentissages.

Le compte-rendu de réunion de chaque classe peut être vu dans la rubrique de la classe située dans l'onglet « [vie des classes](#) » de notre site.